

Connexion

LA LETTRE D'INFORMATION DE **somme** *Numérique* | OCT. 2023



Édito

Mes chers collègues,

Cette année 2023 a été particulièrement riche en événements dont les 25 ans de notre syndicat mixte.

En 25 ans, Somme Numérique a piloté et co-financé le déploiement du haut débit, puis du très haut débit pour tous. Aujourd'hui, le déploiement de la fibre dans notre département est proche de son achèvement. En effet, le dernier des 62 nœuds de raccordement optique prévus a été installé il y a quelques jours. Notre engagement d'équiper l'ensemble des communes en fibre optique d'ici la fin 2024 sera tenu.

2023, marque aussi le développement des usages utiles et profitables pour nos territoires ainsi que l'accompagnement dans le choix et l'appropriation des nouveaux outils numériques.

Alors que de nouvelles contraintes s'imposent à vous, lutte contre les cyber-malveillances, sauvegarde, protection et souveraineté des données publiques, nous avons complété notre offre de services pour vous apporter les réponses adaptées sur ces sujets essentiels.

2023 c'est aussi 624 communes qui bénéficient d'au moins un service proposé par Somme Numérique, ce chiffre nous conforte dans l'idée que les services proposés répondent pleinement à vos attentes.

Régulièrement, de nouvelles prestations viennent enrichir notre catalogue de services avec toujours l'objectif de vous apporter le meilleur service au meilleur prix. C'est en fait l'ADN de Somme Numérique de mutualiser des solutions utiles à vos collectivités.

C'est ce que nous nous efforçons de faire avec notamment le lancement de notre nouveau groupement de commandes « usages numériques ».

D'autres informations restent à découvrir dans cette édition de notre bulletin annuel auquel j'ai souhaité annexer une synthèse du rapport d'activité de notre syndicat mixte.

Je reste naturellement à votre écoute et vous souhaite une bonne lecture.

Très cordialement

Philippe VARLET,
Président de Somme Numérique

Plus de mutualisation avec notre nouveau groupement de commandes

Depuis plusieurs années, Somme Numérique coordonnait un groupement de commandes portant sur des besoins de télécommunication. Fort de cette expérience et pour répondre à de nouvelles demandes, le syndicat a décidé de constituer un nouveau groupement de commandes aux tarifs compétitifs, intitulé "Usages Numériques".

Des prestations plus complètes sur le domaine des télécoms, l'apparition d'un volet « solutions d'impression » et un accompagnement technique et juridique des membres du groupement durant toute la phase d'exécution des marchés, viennent enrichir cette offre de services.

Après adhésion, votre collectivité pourra accéder aux 2 volets du groupement.

Le volet Télécom comprend notamment :

- ✓ La téléphonie fixe et mobile
- ✓ L'accès à internet
- ✓ Du wifi pour vos événements ponctuels (manifestations, salons...)
- ✓ L'acquisition et la réparation des téléphones portables et tablettes
- ✓ L'envoi de sms de masse

Le volet « solutions et équipements d'impression » permet :

- ✓ La réalisation d'économies
- ✓ De vous faire bénéficier d'une expertise personnalisée
- ✓ De vous affranchir de la passation de vos marchés d'impression
- ✓ De sécuriser l'acquisition de vos équipements

*(l'achat et/ou la location de vos imprimantes, de vos photocopieurs, les consommables, la maintenance et les services associés).



Raccordement à la fibre : comment ça marche ?

Somme Numérique garde le cap pour assurer le déploiement d'un réseau de fibre optique de qualité et sécurisé. Avec l'annonce de l'extinction du réseau cuivre, notre infrastructure doit en effet être en capacité d'absorber tous les flux et données de nos concitoyens, des entreprises et des institutions publiques. Dans l'attente, la mise en œuvre du raccordement final jusqu'au logement est au cœur des préoccupations de vos usagers. Nous vous rappelons ici quelques principes de base.

Nombre de prises déployées :

141018

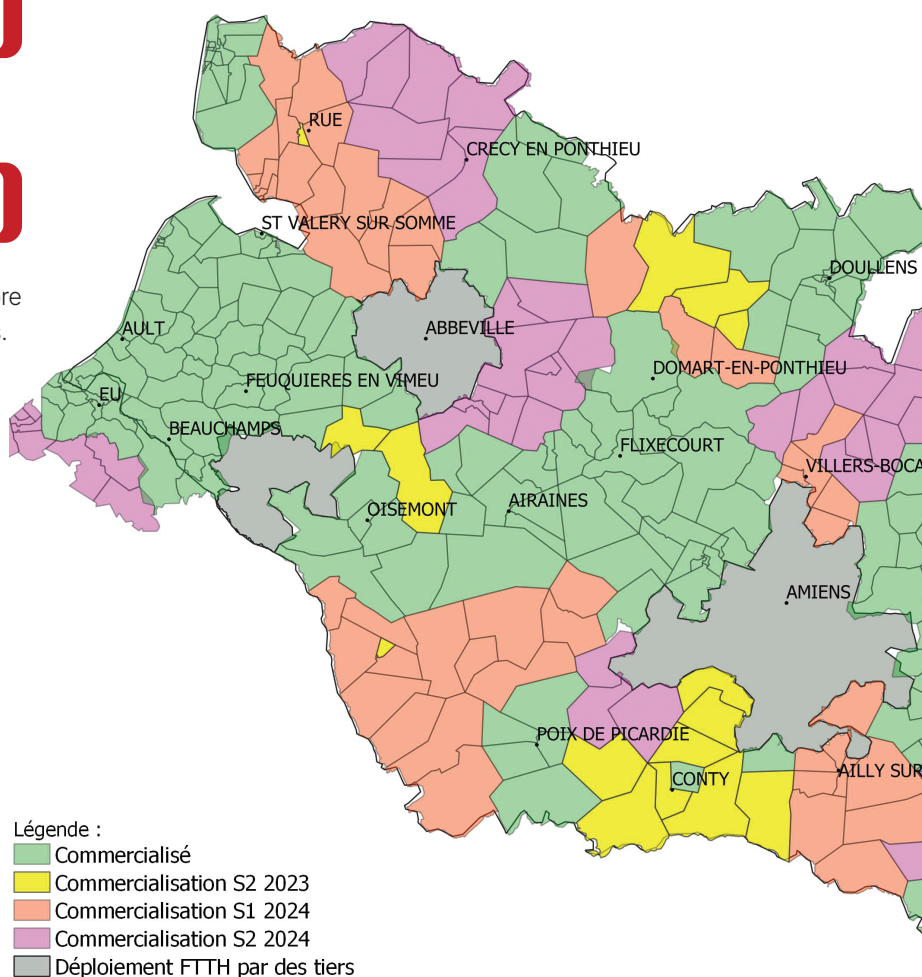
Parc abonnements Fibre :

70196

140 000 foyers peuvent souscrire à une offre fibre et 70 000 foyers bénéficient déjà des services.

Top 10 des communes ayant le meilleur taux de raccordement :

Communes	Taux de pénétration
Franqueville	83%
Lanches St Hilaire	80%
Carnoy Mametz	80%
Buire sur l'Ancre	79%
Rubescourt	79%
Bresle	79%
Ville sur Ancre	78%
Lahoussoye	78%
Henencourt	77%
Dernancourt	77%



SMSN/AON/BD SN/15

L'ADRESSAGE de votre commune

L'existence d'adresses normalisées est la condition première à l'arrivée de la fibre dans chaque foyer ou entreprise.

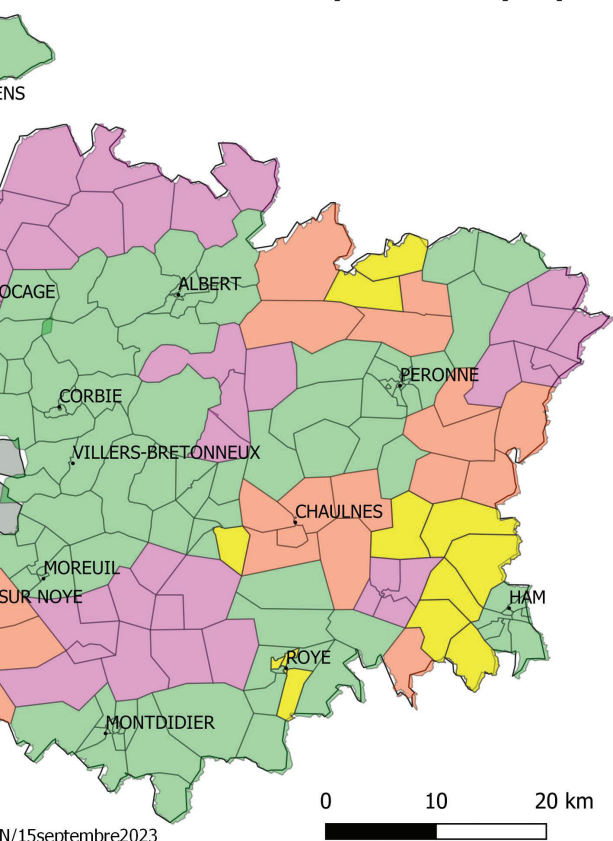
C'est aussi une donnée qui peut sauver des vies en facilitant l'acheminement des secours ce qui en fait **une donnée essentielle** pour vos usagers.

Afin de vous assurer d'un adressage conforme, Somme Numérique propose accompagnement sur mesure pour votre collectivité.

Rappel : L'adressage est une compétence des communes reconnue au travers du décret 94-1112 (publicité foncière) et de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales (numérotation). En vertu de la Loi du 21 février 2022, dite « LOI 3DS », l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune et relève de la responsabilité du maire par son pouvoir de police générale (Article L2212-2 du CGCP)



Avancement fibre par SRO (sous repartiteur optique) :



N/15septembre2023



Le saviez-vous : la fibre génère des emplois.

Depuis 2019, avec près 100 000 heures de travail effectuées dans le cadre de notre programme d'insertion par le travail, nous avons favorisé l'accès ou le retour à l'emploi de 55 équivalents temps plein partagés entre nos constructeurs AXIANS et SOGETREL.

Le RACCORDEMENT de mon foyer

Une fois les travaux terminés, libre à chacun de choisir un abonnement sur la fibre optique auprès de l'opérateur de son choix.

Comment savoir si mon habitation est éligible :

Il suffit de tester son éligibilité en renseignant son adresse sur le site : <https://www.somme-fibre.fr/>

Ce site permet de savoir si votre habitation est éligible, quels opérateurs sont disponibles ou encore signaler un dommage ou une dégradation sur le réseau.

Qui dois-je contacter lorsque je suis éligible ?

Une fois l'éligibilité confirmée par ce symbole «», vous pouvez contacter le fournisseur d'accès d'internet de votre choix parmi la liste des opérateurs disponibles.

Que faire si mon opérateur préféré n'est pas dans la liste ?

Cette situation peut se produire dans les premières semaines de mise en service du réseau. Il arrive que certains opérateurs prennent plus de temps pour installer leurs équipements d'activation dans nos armoires. N'hésitez pas à les questionner directement si tel était le cas.

Comment se passe mon raccordement ?

L'habitant souscrit un abonnement auprès de son opérateur ce qui déclenche une prise de rendez-vous avec un technicien pour le raccordement du domicile. Une présence le jour du rendez-vous est nécessaire pour permettre au technicien d'installer votre prise fibre dans l'habitation.

Si l'habitation est déjà raccordée au téléphone l'opérateur suivra le même chemin. Il est tout de même nécessaire de vérifier qu'il reste de la place dans les fourreaux et qu'ils sont en bon état.

Est-ce que le raccordement jusqu'à mon habitation est gratuit ?

Le raccordement est gratuit sauf dans le cas particulier où votre habitation ne disposerait pas d'infrastructure télécom existante et viable entre votre habitation et le boîtier de rattachement télécom situé sur le domaine public. C'est le cas pour les maisons neuves, mais également pour les logements qui n'auraient jamais été raccordés au réseau télécom historique en cuivre.

Que faire en cas d'installation dans un lotissement neuf ?

Le promoteur immobilier ou aménageur de zone de logements doit prendre en charge la viabilisation des terrains comprenant la création des infrastructures du réseau de fibre optique. Il est conseillé de contacter Somme Numérique au démarrage du projet pour s'assurer une bonne connectivité au réseau existant.

Que faire en cas de construction d'un logement individuel ?

Au même titre que l'eau ou l'électricité, veillez à prévoir l'installation d'une infrastructure d'accueil spécifique pour la fibre optique.



Une offre de **SÉCURITÉ** pour vos postes informatiques

Dans un contexte d'augmentation des risques de cyberattaques ciblant les collectivités, Somme Numérique a développé une offre de sécurité informatique soutenue financièrement par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI).

Cette offre clé en main comprend l'installation d'un antivirus sur vos postes informatiques, les mises à jour et une supervision à distance par les services de Somme Numérique pour agir rapidement en cas d'alerte. Elle prévoit également une sensibilisation des agents à travers des campagnes de mails « éducatifs » pour vous aider à acquérir les bons réflexes en cas de menaces.

Un **DATACENTER** public régional souverain

Aujourd'hui, la majeure partie des métiers des collectivités s'appuient sur des services numériques et sont générateurs d'une grande quantité de données. Parce que ces données publiques sont sensibles et nécessitent la plus grande attention, Somme Numérique s'est doté, avec l'aide des fonds européens FEDER, du seul centre de données (data center) public de proximité à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Il permet d'héberger dans un environnement sécurisé, les données générées par les collectivités et des services numériques tels



qu'une messagerie électronique, un outil de sauvegarde des données, un système d'archivage électronique, des sites Internet, etc ...

Focus sur la **SAUVEGARDE** de vos données essentielles

Avec ce service, vous pourrez restaurer vos données essentielles en cas d'incident informatique, vol de votre disque dur ou incendie impliquant la destruction de vos équipements informatiques notamment. Pour répondre à vos besoins spécifiques, il est également possible d'héberger vos propres serveurs dans nos armoires.



L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE de vos données et documents

Les documents et données numériques produits par les collectivités territoriales relèvent du régime juridique des archives publiques dès leur création. Ces archives publiques intègrent le domaine public mobilier, au titre du régime des trésors nationaux, et sont placées sous la responsabilité civile et pénale du maire ou du président d'EPCI.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont garantes de la conservation et de la mise en valeur de leurs archives, sous le

contrôle scientifique et technique de l'État (article L212-6 du Code du patrimoine).

Pour vous y aider, nous avons mis en place une offre d'archivage électronique mutualisée, en partenariat avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et qui s'appuie sur notre datacenter pour garantir la conservation de vos archives numériques.

En complément, notre archiviste vous accompagnera dans la mise en place

d'un archivage conforme des données, indispensable à la sécurité des collectivités tout en leur permettant de répondre à leurs obligations patrimoniales.

